

ADDENDA À LA SOUMISSION**TENDER ADDENDUM****Suivi de la qualité des eaux du parc de
Gatineau et Terrains urbains du Québec****Water Quality Monitoring in Gatineau Park
and Quebec Urban Lands****MA022****MA022****Le 15 janvier 2021****January 15, 2021****Page 1 de 4****Page 1 of 4****ADDENDA No. 1****ADDENDUM No. 1**

Ce qui suit doit être interprété comme faisant partie intégrante de la proposition/appeal d'offres et des documents relatifs au contrat :

The following shall be read in conjunction with and shall form an integral part of the Tender / Proposal and Contract Documents:

The English follows

La date de clôture de l'appel d'offres a été prolongée jusqu'au 1er février 2021.

Q1 L'article 6.1.2 (p 21 du PDF) indique que «[...] le laboratoire sera responsable du prélèvement des échantillons venant des systèmes de distribution d'eaux potables [...] pour des raisons opérationnelles, de sécurité et de santé publique, le laboratoire devra employer l'entreprise responsable de l'opération des systèmes de distribution d'eau du Parc de la Gatineau et des terrains urbains de la CCN au Québec afin d'effectuer tous les prélèvements d'eau et mesures requises sur le site ».

- Quelle est donc cette entreprise et cela concerne-t'il tous les prélèvements d'eau potable ? Le cas échéant, le laboratoire ne peut-il aucunement envisager de faire appel à un sous-traitant pour les prélèvements d'eau potable ?

Car dans la mesure où les articles 6.4 et 6.5 (p 27 du PDF) indiquent que les prélèvements pour les lacs et les cours d'eau seront effectués par le personnel de la CCN, cela ne laisserait donc que les échantillonnages des eaux de baignade et l'étang d'épuration du lac Philippe pouvant être effectués par un sous-traitant.

R1 L'entreprise présentement responsable de l'opération des systèmes de distribution de l'eau potable est Aquatech. Elle sera responsable de tout l'échantillonnage et des mesures requis pour les réseaux de distribution d'eau potable et l'étang d'épuration du lac Philippe, dont elle fait aussi la gestion. De plus, par le passé, Aquatech s'est aussi chargée de l'échantillonnage de l'eau des plages. Les réseaux de distribution des Résidences officielles du Gouvernement du Canada sont échantillonnés et gérés par du personnel de la CCN ayant l'autorisation d'accéder à ces sites qui ne sont pas accessibles au public. Tous les échantillonnages d'eau requis pour mesurer la qualité de l'eau de surface des lacs et des ruisseaux sont effectués par le personnel de la CCN puisque cela s'effectue dans le cadre du suivi d'un indicateur de biodiversité et ne requiert pas la prise en charge de l'échantillonnage par le laboratoire.

Q2 L'article 6.1.5 (p 23 du PDF) détaille la procédure à suivre en cas de dépassement de normes. Il nous semblerait plus pratique de soumettre des prix par échantillonnage, le cas échéant, comme pour les échantillonnages supplémentaires détaillés à la deuxième page bordereau de prix, et de facturer ces éléments indépendamment du programme d'échantillonnage de base. Également, serait-il possible d'avoir une estimation du nombre de dépassements déjà rencontrés par le passé sur les stations concernées ? En effet, la procédure implique un suivi serré des échantillonnages à réaliser jusqu'à un retour en deçà de la norme, or cela peut représenter un surcoût important. À noter que ce type de procédure se retrouve aussi à l'article 6.3.1 concernant l'échantillonnage du bassin de rétention.

R2 Le prix forfaitaire demandé par la CCN est un prix global qui tient compte de la possibilité que des échantillonnages supplémentaires soient requis pour assurer un retour à la conformité selon les exigences du Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP) ou lorsque des échantillons sont hors délais.

Environ 10-20 résultats hors-normes ne rencontrant pas les standards de qualité de l'eau potable ont été observés annuellement en 2019 et 2020.

Q3 L'annexe Q présente le formulaire de prix, mais aussi un tableau des coûts unitaires utilisés pour le calcul de l'offre (p 109 du PDF).

- Le « *coût unitaire pour les prélèvements* » manque de précision. Il y a plusieurs types de prélèvements, dans différents contextes et pour différentes matrices.
- D'autre part, le « *coût pour le rapport annuel* » correspond à un montant forfaitaire pour établir ledit rapport. Aussi en cas de demande supplémentaire, ce coût ne semble pas pertinent, car il ne saurait y avoir un 2^e rapport annuel de la même consistance que celui déjà requis au projet.
- Enfin, le « *coût unitaire pour le traitement des données au MELCC et la CCN* » manque de clarté. Qu'est-ce que ce coût recouvre exactement ?

R3 Nous comprenons qu'il est difficile d'identifier le coût unitaire selon le type de prélèvement. Nous accepterions une estimation du coût annuel moyen pour effectuer les prélèvements requis.

Le coût unitaire pour la production du rapport annuel a été inclus, car il fait partie de l'ensemble du travail requis. Vous pouvez indiquer l'estimation du coût annuel pour la production du rapport annuel.

Le coût unitaire de traitement des données couvre la préparation et l'envoi des certificats d'analyses et des résultats au MELCC (selon les exigences du RQEP) et à la CCN, ainsi que les coûts de sauvegarde des données sur le portail informatique. Si cela est déjà compris dans le coût d'analyse, vous pouvez simplement l'indiquer ou indiquer S.O. (sans objet). Sinon, vous pouvez indiquer l'estimation du coût annuel moyen pour l'ensemble des analyses requises.

Q4 L'article 4.7 des « *Exigences en matière de santé et sécurité au travail* » (p 125 du PDF) est annoncé comme « *Facultatif selon les dangers ou la portée du projet* ». Nous comprenons que ce document (daté du 27 avril 2006) est d'ordre général et n'est pas spécifique au projet. Aussi nous vous remercions de confirmer la portée facultative de cet article (qui dans le cas contraire imposerait un professionnel en SST)

R4 Nos exigences préalables à l'attribution du soumissionnaire le mieux classé sont une politique générale de l'entreprise de santé et sécurité et un plan de sécurité propre au site (PSPS) directement lié aux services, tel qu'indiqué à l'article 4.7 d). Cartes de compétence du personnel santé et sécurité ainsi qu'un Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT), antichute, etc...

The tender closing date is extended to February 1, 2021.

Q1 Article 6.1.2 (p 21 of the PDF) states that "*..... the laboratory will be responsible for the collection of samples from drinking water distribution systems ... for operational, safety and public health reasons, the laboratory will have to employ the company responsible for the operation of the water distribution systems of the Gatineau Park and the NCC's urban lands in Quebec in order to carry out all the water samples and measurements required at the site.*"

- What is this undertaking and does it concern all drinking water samplings? If so, can the laboratory not consider using a subcontractor for drinking water samples?

Because to the extent that Articles 6.4 and 6.5 (p 27 of the PDF) indicate that the samples for lakes and streams will be carried out by NCC staff, this would leave only the sampling of the bathing waters and the lake Philippe sewage pond that could be carried out by a subcontractor.

R1 The company currently responsible for operating the drinking water supply systems is Aquatech. It will be responsible for all required sampling and measurements for the drinking water supply systems and the Philippe lake wastewater treatment pond, that it also manages. In addition, in the past, Aquatech has also been responsible for sampling beach water. The supply systems of the Official Residences of the Government of Canada are sampled and managed by NCC personnel authorized to access these sites which are not accessible to the public. All water sampling required to measure the surface water quality of lakes and streams are carried out by NCC staff since this is done as part of monitoring for a biodiversity indicator and does not require the taking charge of the sampling by the laboratory.

Q2 Article 6.1.5 (p 23 of the PDF) details the procedure to be followed in the event of exceeding standards. It would be more practical for us to submit prices by sampling, if any, as for the additional detailed sampling on the second price slip page, and to charge for these items independently of the basic sampling program. Also, would it be possible to have an estimate of the number of overruns already encountered in the past on the stations concerned? Indeed, the procedure involves a close monitoring of the samples to be carried out up to a return below the standard, but this can represent a significant extra cost. Note that this type of procedure is also found in section 6.3.1 regarding the sampling of the retention basin.

R2 The lump sum price requested by the NCC is an overall price that takes into account the possibility that additional sampling may be required to ensure a return to compliance according to the requirements of the Regulation respecting the quality of drinking water (RQDW) or when samples are voided.

Approximately 10-20 results in non-compliance of drinking water quality standards were observed annually in 2019 and 2020.

Q3 Appendix Q presents the price form, but also a table of unit costs used to calculate the offer (p 109 of the PDF).

- The "unit cost for samplings" lacks precision. There are several types of samples, in different contexts and for different matrixes.
- On the other hand, the "cost for the annual report" is a lump sum to prepare the report. Also in the event of an additional request, this cost does not seem relevant, as there cannot be a second annual report of the same consistency as that already required for the project.
- Finally, the "unit cost for data processing at MELCC and the NCC" lacks clarity. What exactly does this cost cover?

R3 We understand that it is difficult to identify the unit cost by type of sampling. We would accept an estimate of the average annual cost to make all of the required sampling.

The unit cost for the production of the annual report was included, as it is part of all of the required work. You can provide an estimate of the annual cost for the annual report.

The unit cost of processing the data covers the preparation and sending of certificates of analysis and results to MELCC (according to RQDW requirements) and the NCC, as well as the costs of backing up data on the web portal. If that is already included in the analysis cost, you can simply indicate it or indicate N/A (not applicable). Alternatively, you can provide an estimate of the average annual cost for all required analyses.

Q4 Article 4.7 of the "Occupational Health and Safety Requirements" (p 125 of the PDF) is advertised as "Optional depending on the hazards or scope of the project." We understand that this document (dated April 27, 2006) is general in nature and is not specific to the project. Also we thank you for confirming the optional scope of this article (which otherwise would require a professional in H&S)

R4 Our pre award requirements from the best ranked bidder is a general H&S company policy and a Site Specific Safety Plan (SSSP) directly related to the services as stated in 4.7 d). H&S personnel competency cards as well like Workplace Hazardous Materials Information System (WHIMIS), Fall Arrest etc...

Micheline Al-Koutsi
Senior Contract Officer / Agent principal de contrats
Procurement Services / Services de l'approvisionnement
Corporate Services Branch / Direction des services généraux
micheline.al-koutsi@ncc-ccn.ca